

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 6 (1967-1968)
Heft: 25

Artikel: Enquête sur l'information faite par l'"Echo" : quelques résultats
Autor: S.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Nos lecteurs savent-ils qu'il existe une Mission suisse auprès des Communautés européennes ? Monsieur l'Am-bassadeur P. WURTH qui la dirige a bien voulu répondre à notre désir en nous donnant un aperçu sur le but et l'activité de cette Mission. Nous tenons à l'en remercier vivement.

« La Mission suisse auprès des Communautés européennes a été créée en septembre 1959. Les autres pays membres de l'Association européenne de libre-échange, dont la Suisse fait partie, établirent également leur Mission auprès des Communautés à la même époque. Sauf dans le cas d'un des pays de l'AELE, les membres de l'Association ont des Missions diplomatiques séparées, l'une accréditée auprès du Royaume de Belgique, l'autre auprès des Communautés. Cela s'explique notamment par la différence de nature des tâches confiées aux deux types de Missions. Il y a actuellement 72 Missions accréditées auprès des Communautés, sans compter les six Représen-tations permanentes à Bruxelles qu'entretiennent les pays membres des Communautés.

La Mission suisse est donc accréditée auprès des trois Communautés : la Communauté économique (CEE), la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), la Communauté de l'Energie atomique (EURATOM).

(Au début de l'été de cette année, la Haute Autorité de la CECA ainsi que les deux Commissions de la CEE et de l'EURATOM ont été fusionnées en une Commission unique de 14 membres. Les trois Conseils ont aussi été réunis en un seul. Les Communautés cependant restent distinctes et sont régies chacune par un Traité propre. Il est prévu de fusionner également les trois Communautés, mais il s'agit d'un travail de longue haleine et il est impossible de prévoir aujourd'hui quand cette fusion aura lieu.)

On pourrait résumer les tâches principales de la Mission suisse de la manière suivante :

1) Informer régulièrement les Autorités fédérales des événements qui se passent dans les Communautés, des mesures qui y sont envisagées et de celles qui y sont prises. Bien entendu, étant donné le nombre et la variété des domaines qui sont traités dans les trois Communautés, la Mission ne saurait donner des renseignements détaillés sur tous les aspects des activités communautaires. L'accent doit être mis sur les faits qui intéressent directement la Suisse et en particulier l'économie suisse.

2) Informer les Autorités des Communautés sur la position de la Suisse en ce qui concerne le problème de l'intégration économique en Europe.

3) Intervenir auprès de ces mêmes Autorités toutes les fois que des intérêts suisses peuvent être menacés ou touchés par des mesures envisagées ou prises par elles.

La Mission suisse est dirigée par un Ambassadeur. Il a, à ses côtés, un Chef-adjoint de la Mission, ainsi qu'un Conseiller agricole, un autre collaborateur diplomatique, un Chef de chancellerie et le personnel de chancellerie. La Mission travaille en étroite liaison avec les Autorités fédérales compétentes, et notamment avec le Bureau de l'intégration à Berne, qui est chargé de centraliser les informations dans ce domaine et de coordonner les études et les travaux en matière d'intégration économique sur le plan interne suisse. »

LE 50^e ANNIVERSAIRE DU DEPARTEMENT PHARMACEUTIQUE DE SANDOZ S.A., BÂLE

A mi-octobre, avec beaucoup de discrétion et de dignité, Sandoz S.A. a fêté le 50^e anniversaire de la création de son Département Pharmaceutique. A cette occasion plus de 200 savants suisses et étrangers avaient été conviés à un symposium international sur le système nerveux central. Des personnalités éminentes venues de tous les pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie ont eu ainsi l'occasion de confronter leurs connaissances et leurs expériences.

Créé en 1917, à un moment où les débouchés pour les matières colorantes étaient pratiquement nuls par suite de la guerre mondiale, le laboratoire de recherche du Département Pharmaceutique oriente d'emblée son activité sur l'extraction et l'étude des principes actifs d'origine végétale.

Successivement ses chercheurs explorent le domaine des alcaloïdes de l'ergot de seigle, de la belladone, puis celui des glucosides cardioactifs : scille, digitale, strophanthus. Mais, pour être efficace, la seule recherche chimique est insuffisante. Dans le domaine du médicament il est indispensable qu'elle soit appuyée sur de solides études pharmacologiques, toxicologiques, biologiques, aux-quelles est venue se joindre tout récemment l'examen embryotoxique. C'est grâce à un travail en équipe très poussé, grâce aux travaux de pionniers effectués dans ses laboratoires que Sandoz a pu au

cours de ce demi-siècle enrichir la thérapeutique et mettre à la disposition du corps médical des produits originaux bien élaborés. Pour mémoire, citons les domaines gynécologiques et obstétricaux, la neurologie, la cardiologie, la calcithérapie.

Suivant en cela l'évolution de la science, Sandoz s'est également lancé dans la synthèse de médicaments et y a obtenu de très bons résultats.

Un nouveau demi-siècle s'ouvre devant le Département Pharmaceutique de la maison bâloise. Souhaitons-lui une activité aussi fructueuse et utile que par le passé.

ENQUETE SUR L'INFORMATION FAITE PAR L'**« ECHO »** QUELQUES RESULTATS

Des questionnaires publiés par l'**« Echo »** dans le numéro 4 de 1967, 938 nous ont été retournés, dûment remplis, jusqu'au début du mois d'août, et ont été analysés; 359 nous sont parvenus plus tard et, à notre regret, ne purent plus être pris en considération dans notre rapport à la Commission des Suisses de l'étranger. Nous avons en outre reçu de nombreuses lettres. Nous remercions ici cordialement tous ceux qui se sont donné la peine de répondre à nos questions, ainsi que les ambassades, consulats, sociétés et journaux suisses de l'étranger, et toutes autres institutions qui ont contribué à la réussite de notre enquête.

Les réponses proviennent de tous les continents. Proportionnellement au nombre de citoyens suisses immatriculés, c'est en Australie, dans le Proche et le Moyen Orient, et en Afrique, qu'on a témoigné le plus d'intérêt. La moyenne d'âge des participants à l'enquête fut la plus élevée en Europe, et la plus basse en Asie. Quant à la répartition professionnelle, on note, pour tous les continents, la forte participation des scientifiques, des directeurs et des chefs d'entreprises. La grande masse des réponses émane des professions commerciales et techniques.

QUESTIONS ET REPONSES

A. Information sur la Suisse

Parmi les sources d'information en Suisse, on mentionne essentiellement la radio (surtout l'émetteur sur ondes courtes de Schwarzenburg) et l'**« Echo »**, ainsi que des quotidiens et hebdomadiers suisses. Les bulletins des consulats et les journaux des colonies, dans les pays où il en existe, jouent également un grand rôle.

Un tiers seulement des réponses sont affirmatives quant à la question de savoir si les sources d'information disponibles suffisent à se faire une idée, même après une longue absence, des problèmes d'actualité suisses et à renseigner les amis étrangers. En Europe comme en Amérique on incline à penser qu'un renforcement des moyens actuels d'information pourra suffire; en Afrique, en Asie et en Australie, on souhaite au contraire ardemment un nouvel organe, pour courrier aérien mais à prix modéré, qui puisse renseigner avec concision et précision sur l'actualité suisse et qui, grâce à des articles de fond ou à une revue de la presse, permette de se former une opinion.

On préférerait des éditions séparées, allemande et française, mais de contenu identique; une édition en anglais est également souhaitée (plus rarement, en italien) à cause des jeunes qui ne comprennent plus nos langues nationales, et surtout en vue de l'information des meilleurs amis. Nous avons demandé s'il convenait de fixer un prix d'abonnement approprié ou d'assurer gratuitement le service de la revue aux Suisses de l'étranger qui en feraient la demande; la réponse fut nette: on s'est prononcé pour le paiement d'un abonnement dans une proportion de 615 contre 251.

Le hasard voulut que, aussitôt après le Congrès de Lugano, où les résultats de notre enquête firent l'objet d'une séance spéciale de la Commission des Suisses de l'étranger, le premier numéro de la nouvelle édition hebdomadaire, pour courrier aérien, du « Tages Anzeiger » sortit de presse et permit ainsi à maint lecteur de langue allemande de combler l'actuelle lacune d'information. D'autres se contenteront, à côté de l'**« Echo »**, de la « Schweizer Information und Luftpostzeitung » publié dix fois par an par M. Ernst Mörgeli.

Pour la rédaction de l'**« Echo »**, les réponses aux questions concernant la composition rédactionnelle de notre revue furent naturellement du plus haut intérêt. Dans la plupart des réponses (222) on estime qu'une extension de l'information devrait entraîner une augmentation du nombre de pages; 158 seulement approuvent la proposition de diminuer la partie réservée au folklore, et 151 celle de supprimer la « chronique de la Cinquième Suisse »; et encore, dans beaucoup de questionnaires, le mot « suppression » a été remplacé par « réduction ». On désire moins d'informations sur les assemblées générales et les banquets, et davantage sur la vie de nos communautés: nous transmettons ce vœu à nos correspondants.

D'autres opinions sur la composition de l'**« Echo »** ont fait l'objet de notes marginales ou de communications additionnelles. Peu de critiques quant au contenu! Nous avons eu le plaisir de lire fréquemment des remarques telles que l'**« Echo »** doit rester tel qu'il est ou « quels que soient les changements, la tenue et le style doivent être maintenus ». On exprime le désir de quelques additions, mais sans que le contenu actuel soit réduit. Nous avons noté méthodiquement ces désirs, dont nous tiendrons compte dans la mesure du possible. On exprime aussi le souhait d'une rubrique du « courrier des lecteurs » ou des « lettres à la rédaction » qui permettrait aux Suisses de l'étranger de donner leur avis sur les questions qui les préoccupent et d'échanger des renseignements d'intérêt général et des suggestions concernant la vie sociale des communautés. Rien ne s'oppose à la réalisation de ce souhait et nous accueillerons bien volontiers des communications de nos lecteurs qui se prêteront à être publiées. On a exprimé en outre le désir d'une information plus méthodique sur les questions intéressant particulièrement les Suisses de l'étranger (dispositions législatives, adresses d'institutions utiles, etc.) tout en suggérant à plusieurs reprises la création, à cette intention, d'un manuel spécial.

Quelques lecteurs regrettent de ne pas trouver de table des matières ni de légende relative à l'illustration de la page de couverture. Lisent-ils l'**« Echo »** trop superficiellement, ou notre table des matières (qui contient aussi la légende explicative) passe-t-elle inaperçue au milieu des pages publicitaires? Nous nous efforcerons en tout cas de la mettre mieux en évidence. Par contre, des raisons techniques nous empêchent de faire droit à la réclamation de ceux qui n'aiment pas que, dans l'édition complète, la partie française soit intercalée dans la partie allemande, qui se trouve ainsi scindée en deux.

Nous nous sommes étonnés du nombre élevé des réponses reçues de compatriotes qui ne sont pas abonnés à l'*"Echo"* et qui souvent même semblent ne pas le connaître. A tous, nous leur envoyons le présent cahier, y compris à ceux qui, dans l'intervalle, ont souscrit à un abonnement.

B. Information destinée à la Suisse

On sera surpris d'apprendre que nos compatriotes de l'étranger attachent plus d'importance à l'information du pays au sujet de la Cinquième Suisse qu'à leur propre information au sujet de la Suisse. 115 réponses seulement furent négatives (accompagnées souvent de la remarque que, de toute manière, la presse et le public suisses ne s'intéressent pas à eux), 578 furent affirmatives et 245 indécises. On estime qu'on devrait être mieux renseigné en Suisse, non seulement sur les œuvres, les succès et les échecs, ou sur la contribution des Suisses de l'étranger à une meilleure connaissance de notre pays, mais surtout sur les conséquences qui découlent de l'évolution politique et économique des pays de résidence pour la situation des entreprises et des personnes de nationalité suisse. On regrette, à propos de l'évolution dans les pays de résidence, que l'on fasse si peu de cas de l'opinion des Suisses qui y résident (Rhodésie, Afrique du Sud). Nos compatriotes ne s'intéressent pas seulement à l'image de la Suisse dans le pays de résidence, mais aussi à celle que l'on se fait en Suisse du pays de résidence.

Et maintenant ?

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats de notre enquête. Pouvons-nous en déduire quelques opinions concordantes, ou du moins prédominantes ? L'interprétation statistique des questionnaires laisse apparaître certaines tendances, mais nous devons nous garder de nous y fier trop. Bien que le nombre des réponses ait dépassé notre attente, il n'en est pas moins trop restreint pour être vraiment représentatif; la distribution des questionnaires fut sujette, dans les divers pays, à de nombreux aléas. Il s'agit avant tout d'un sujet dépendant si fortement de considérations individuelles, que les réponses sont nécessairement différentes, non seulement d'un continent ou d'un pays à l'autre, mais aussi dans un seul et même endroit entre gens d'un niveau de culture égal. En outre la Cinquième Suisse ne reflète pas seulement, par sa composition, l'image de notre pays hétérogène, mais sa diversité est plus grande encore. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger se voit donc constamment confronté à la question de savoir quels milieux ses différents services veulent atteindre en premier lieu. C'est seulement après avoir élucidé cette question qu'on peut établir combien de nos compatriotes de l'étranger peuvent être visés par une certaine action et quels moyens il convient de choisir.

Notre enquête a éveillé de l'intérêt dans tous les continents et plus particulièrement dans les milieux cultivés. Ce sont surtout les nouveaux émigrants (entendons par là, dans le cadre actuel de notre émigration, ceux qui n'ont pas l'intention de quitter la Suisse pour toujours) qui se préoccupent d'une meilleure information.

L'enquête a mis en évidence le besoin des Suisses de l'étranger de participer plus étroitement à la vie du pays par des échanges accrus d'information, qui nécessitent, dans les deux sens, une meilleure coordination, voire la création de moyens d'information nouveaux.

Nous voici devant de grandes tâches. La première décision de la Commission des Suisses de l'étranger fut d'instituer un groupe de travail composé essentiellement de spécialistes de l'information (presse et radio), afin d'examiner les multiples aspects du problème. Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs, en temps utile, des résultats de leurs travaux.

S. A.

FONDS DE SOLIDARITE

L'Assemblée générale des délégués a approuvé le rapport d'activité 1966/1967 lors du Congrès de Lugano. Au cours de cet exercice, la coopérative a accordé à 23 de ses membres des indemnités atteignant au total FS. 347.000 et la garantie de la Confédération a été sollicitée pour FS. 49.280. La contribution totale de la Confédération, à titre de garantie, s'élève actuellement à FS. 1.084.709.—.

D'autre part, l'assemblée a voté une augmentation de la contribution aux frais d'administration qui passe de 8 à 10 %. Le comité a pu souscrire pour un montant de FS. 2 millions à l'emprunt fédéral du 15-7-67 à 5 % et les autorités fédérales ont accepté de porter à 4 1/2 %, avec effet rétroactif au 1-1-67 l'intérêt de la fortune gérée par le service de caisse et de comptabilité. La question de propagande en vue du recrutement de nouveaux membres reste l'objectif n° 1 du Fonds et ses divers aspects furent également examinés par l'assemblée.

LA SUISSE EN BREF

• **Palais fédéral.** M. Spühler, Chef du Département politique, a été élu Président de la Confédération pour 1968, tandis que M. Von Moos, Chef du Département de justice, accède à la Vice-présidence.

— Les sept Conseillers fédéraux ont été réélus pour quatre ans, le nombre des bulletins blancs ayant été quelque peu supérieur aux votes précédents. Le désir de l'Assemblée fédérale d'une meilleure répartition des portefeuilles s'est concrétisé en fin d'année par l'annonce des mutations suivantes qui prendront cours à partir du 1er juillet 1968 : M. Bonvin prendra les Transports et Energie tandis que M. Celio lui succédera aux Finances. M. Gnaegi, qui s'était vu attribuer les Transports, lors de son entrée au Conseil fédéral, passera au Département militaire où il remplacera M. Celio.

— M. Huber, Secrétaire général du Département de l'Economie publique, a été élu Chancelier de la Confédération.

— Le Conseil fédéral a adopté le nouveau Règlement du Service diplomatique et consulaire. Comme il intéresse à plus d'un titre les Suisses de l'étranger, le C.S. y reviendra ultérieurement.

— M. Olivier Long, Ambassadeur de Suisse à Londres depuis peu, a été nommé par le GATT de Genève, Directeur général de cet organisme international. Il représente la Suisse avant sa nomination à Londres auprès de l'A.E.E.

• Chambres fédérales

Les élections du 29 octobre dernier ont apporté quelques surprises assez significatives :

— Sur les 200 sièges à repouvoir au Conseil national élu suivant le système proportionnel, les partis gouvernementaux (radicaux, conservateurs-chrétiens-sociaux, socialistes, paysans-artisans et bourgeois) perdent 9 sièges au profit des indépendants (+ 6), des communistes (+ 1), du Mouvement contre la surpopulation étrangère (+ 1), d'un socialiste dissident (+ 1).

— Au Conseil des Etats, seuls 27 sièges sur 44 étaient soumis au suffrage populaire, les 17 autres sièges étant repouvus par les cantons (élections au second degré par le Grand Conseil ou par la Landsgemeinde). Un indépendant y entre, tandis que les socialistes n'auront plus que deux représentants au lieu de trois.

• **Les deux Picasso, « Les deux frères » et « Arlequin assis »,** resteront au musée de Bâle. Les citoyens et citoyennes du canton de Bâle-Ville ont accepté par environ 5.000 voix de majorité le crédit de six millions de F.S. déjà voté par le Grand conseil pour l'achat de ces deux peintures, 2,4 millions ayant été trouvés d'autre part sur interventions privées. On sait que ces œuvres devaient être vendues par la Fondation Rudolf Staechelin, de même que l'ont été plusieurs œuvres d'impressionnistes, pour permettre à l'un des membres de la famille de faire face à ses obligations suite à la faillite de Globe-Air. Picasso, enthousiasmé par l'attitude de la population bâloise a fait don au Musée de quatre autres de ses œuvres.

• A Lucerne viennent d'être exposées les créations récentes de Jean Tingueley et de Bernard Luginbühl, deux de nos meilleurs plasticiens, deux maîtres de la sculpture sur métal.

• Après avoir vécu à l'étranger, M. Werner Abegg, un industriel suisse, connaisseur en tissus anciens et double d'un mécène, a créé récemment à Riggisberg près de Thoune la Fondation qui porte son nom. C'est un institut où seront formés des spécialistes pour la restauration des textiles anciens. Les ateliers sont complétés par une bibliothèque, un musée. On y a déjà publié des ouvrages de spécialistes et des congrès pourront s'y tenir. L'ouverture de ce centre culturel en pleine campagne bernoise est une heureuse innovation et fait honneur à ceux qui l'on réalisé.

• Le colonel brigadier Roger Masson est mort à l'âge de 73 ans. Il avait été le chef du Service de renseignements de l'armée suisse durant la dernière guerre mondiale.

• Le tunnel du San Bernardino, long de 6,6 Km, a été ouvert au trafic routier le 1er décembre. Entièrement sur territoire suisse, il assurera la liaison routière durant toute l'année entre Coire et Bellinzona.

• Carlo Hemmerling qui a composé la musique de la Fête des Vignerons de 1955 est mort à Vevey à l'âge de 63 ans.

• Les pourparlers entre le Canton de Vaud et le Conseil fédéral, pour la « fédéralisation » de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, sont en bonne voie. D'autre part, le programme d'aide de la Confédération aux Universités cantonales durant les six prochaines années, sera bientôt publié.

• La Société Transhelvétique, afin de convaincre les sceptiques, a demandé à l'Institut Battelle à Genève une étude sur la viabilité d'un canal entre Bâle et Yverdon. Cette étude conclut à la rentabilité d'une telle voie d'eau dans la perspective des années 1990.

• Récemment à Baden, dans la salle des Diètes fédérales, a eu lieu la cérémonie marquant la création de la Fondation pour la collaboration confédérale et l'aboutissement d'une initiative de la N.S.H. Elle a pour but d'encourager la coopération cantonale et régionale et de mettre au point un service de documentation sur le fédéralisme suisse.

• La Belgique vient de choisir le système PAL de télévision en couleurs. Rappelons que la Suisse s'est ralliée à ce système en août dernier.

• Pour lutter plus efficacement contre les maladies du cœur, il s'est constitué à Berne suite à une initiative privée, une Fondation de cardiologie.

• En match de football comptant pour la Coupe d'Europe, la Suisse a fait un résultat très honorable à Berne face à l'Italie : 2 à 2. Par contre en match retour à Cagliari ce fut la fin de toutes les illusions par 4 buts à 0.

LA VIE CULTURELLE SUISSE EN BELGIQUE

— M. Pierre SEGOND, organiste de la cathédrale St-Pierre à Genève, a donné en septembre dernier un récital en la cathédrale St-Rombaut à Malines.

— M. Walter FREY, ancien professeur de piano au conservatoire de Zurich, et Mme Friedel SERVAES, veuve du célèbre peintre flamand, ont interprété à 2 pianos des œuvres de BACH, BRAHMS et BURKHARD pour la BRT à Anvers.

— M. Josef BUCHER, professeur d'orgue à l'école de musique sacrée à Lucerne fut l'invité de l'église St-Georges à Anvers pour le 100e anniversaire de ses orgues et le 375e jubilé de la Statue de Notre-Dame du Château.

— Le 29 octobre 1967, Auguste WENZINGER de Bâle (gambe) et Elfriede OTTO (clavecin) ont donné un brillant concert de musique ancienne en l'atelier de la Maison Rubens à Anvers.

— Le mardi 30 janvier 1968, à l'Atelier, rue du Commerce, Bruxelles, récital de chant du baryton HUTTENLOCHER, accompagné au piano par Pascal SIEGRIST. 50 % de réduction aux membres de la Communauté suisse.

NOUVELLES DU LUXEMBOURG

En 1967, comme de coutume, la colonie suisse du Grand-Duché de Luxembourg fut célébré le 1er août.

Durant l'année, le Consulat a fait parvenir divers objets typiquement suisses aux organisateurs du 5e « Salon de l'enfant », exposition luxembourgeoise ouverte le 28 octobre 1967 pour 2 semaines à la Salle des Fêtes du Centre d'Enseignement Professionnel à Luxem-